

Le Parc des Sports de Roubaix se dote d'un pumptrack

Inauguration
Mercredi 25 juin 2025 à 14h



Dans le cadre de sa stratégie de développement des pratiques sportives accessibles à tous et de valorisation des mobilités douces, la Ville de Roubaix a réalisé un nouvel équipement sportif de plein air, au cœur du Parc des Sports : un complexe de pistes pumptrack innovant, ludique et évolutif.

Ce projet s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les infrastructures cyclistes de haut niveau déjà présentes sur le site : le vélodrome historique André Pétrieux qui accueille chaque année l'arrivée de Paris-Roubaix, le vélodrome couvert, la piste de race BMX, le pôle régional BMX et le vélo-club.

Après l'aménagement du terrain Maillard et la construction du complexe de rugby, l'ouverture au public de cet équipement constitue une nouvelle étape de la transformation du Parc des Sports.

Trois pistes différenciées pour une pratique diversifiée

Implanté en lieu et place d'un ancien terrain de football sur une surface de 6 600 m², le pumptrack se compose de trois pistes adaptées aux différents niveaux de pratique et donc complémentaires :

- Une **piste de compétition homologable UCI** (Union Cycliste Internationale) de 250 m linéaires, offrant plusieurs lignes de départ et des configurations variées de course.
- Une **piste « classique »**, combinant une boucle courte de 75 m et un parcours plus long de 115 m, équipée d'un module wall incurvé et incliné offrant des sensations inédites.
- Une **piste « Dual Jump »**, avec deux lignes droites de 80 m, permettant des entraînements, du loisir ou des duels techniques.

Un équipement ouvert, libre d'accès et inclusif

Destiné à **tous les publics, enfants comme adultes, débutants ou confirmés**, l'équipement est **ouvert à toutes les pratiques en roues ou roulettes non motorisées : vélos, trottinettes, rollers, skateboards...** C'est un espace de loisirs et d'apprentissage ouvert à tous et libre d'accès. Des créneaux encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville seront proposés tout au long de l'année aux écoles, aux centres de loisirs, aux clubs sportifs, aux associations et au grand public avec prêt de matériel (vélos et casques).

Un cadre réglementaire clair et sécurisant

Dans une logique de prévention des risques et de sécurisation des usagers, l'aménagement et la gestion de ce site ont pleinement tenu compte des normes juridiques et techniques en vigueur.

Plusieurs panneaux d'informations seront par ailleurs installés à chaque entrée du site.

Ils comprendront :

- La description de l'équipement et ses conditions d'usage
- Le règlement de fonctionnement, avec les consignes de sécurité
- Les recommandations de bonnes pratiques, notamment :
 - port du casque et équipements de protection (genouillères, coudières...)
 - surveillance des enfants par un adulte
 - non-stationnement sur les pistes
 - vérification de l'état de la piste avant usage
 - respect mutuel entre pratiquants
 - pratique adaptée selon la météo

Un règlement formalisé fera l'objet d'un arrêté municipal.

Déroulé de l'inauguration

- **14h** : discours
- **14h30** : démonstrations des licenciés du VCR et des adhérents de Parkour59
- **15h15 - 17h** : initiation du public et sensibilisation sur la sécurité et les bonnes pratiques